L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

JEUDI MATIN, 12 SEPTEMBRE.

FEUILLETON.

LE GOUFFRE

PAR

ÉLIE BERTHET.

DEUXIÈME PARTIE.

X.—Suite.

LES GARDES MALADES.

—Allons donc! vous venez de dire vous-même qu'il n'avait plus sa connaissance.... D'ailleurs, monsieur, nul ne peut s'établir juge des relations qui existent entre mon parent et moi. Il m'importe, quand il est réduit à une impuissance absolue, de m'assurer s'il est convenablement traité, si rien ne lui manque de ce qui peut garantir son bien-être et sa guérison.... Aussi, monsieur le docteur, insisté-je pour le voir à l'instant même.

Rosey paraissait cruellement embarrassé. Anselme Bertin, qui se contenait avec effort, s'avança à son tour:

—J'ajouterai aux raisons alléguées par le docteur, dit-il d'une voix ferme, que M. le baron doit demeurer étranger à tout ce qui concerne Philippe de Montcel. Notre ami m'a confié, en présence de M. Rosey, un testament que nous nous sommes empressés de déposer entre les mains de M. Bernard, le notaire de Saint-Jean. La suscription de ce testament me nomme exécuteur-testamentaire, ainsi que mon oncle Thibault, et, en même temps, elle spécifie que M. le baron, malgré son titre de parent, ne doit prendre aucune espèce de part aux affaires du testateur.

Jusqu'à ce moment, M. de Pontalet avait été calme et poli; mais, en écoutant Anselme, il éclata.

—Ah! ah! reprit-il avec véhémence, il y a un testament qui déshérite un parent! La captation est-elle allée jusque-là? Eh bien, sachez, messieurs, qu'un tel acte, s'il existe, ne saurait m'arrêter. Il a été établi devant le conseil de famille que, depuis plus d'une année, mon parent, dont la tête n'a jamais été bien solide, est à peu près complètement privé de raison. Les preuves surabondent. Aussi, que ce malheureux Philippe vive ou meure, ferai-je casser tous les actes, donations et testaments qu'il a pu signer depuis qu'il ne jouit plus de ses facultés mentales, et ceux qui ont profité de sa faiblesse d'esprit auront à rendre gorge sans délai. Je ne me considère pas ici comme étant dans un hôpital régulier, appartenant à la commune; je suis bel et bien chez mon cousin, Philippe de Montcel, dans une habitation provenant de sa famille et qu'il n'eût jamais aliénée s'il avait eu son bon sens. Tout cela sera bientôt reconnu par la justice.... En attendant, que la suscription de son testament m'y autorise ou non, je prétends faire valoir l'autorité que me donne le tribunal...., comme celle que me donne mon affection pour lui.

Le baron, enflammé de colère, perdait toute mesure. De leur côté, les assistants étaient exaspérés, et les femmes ne purent cacher leur indignation.

—M. de Montcel, un insensé! dit Emilie Frémont; c'est la plus belle et la plus haute intelligence....

—Un cœur d'or! ajouta Marceline; que l'accusent de folie sont eux-mêmes des fous et des méchants.

—Mais faudra voir si les autres de Saint-Jean le laisseront vilipender! s'écria la mère Rambaud en posant le poing sur la hanche; ça ne passera pas comme une lettre à la poste, voyez-vous!.... Et pour ma part, quand on déplumera le vieux hibou que voilà, je me promets bien d'y mettre les doigts!

Le baron ne daignait ni répondre à ces protestations, ni même les remarquer. Rosey dit bas à Anseline:

—C'est une infamie.... Mais comment nous y opposer?

Il se tourna de nouveau vers Pontalet.

—J'en conviens, monsieur le baron, reprit-il, personne n'a qualité pour vous empêcher d'entrer dans la chambre de votre parent; mais je vous conjure de n'en rien faire. Encore une fois, une émotion vive peut avoir les suites les plus funestes pour le malade, le tuer peut-être.... Remettez cette visite à un autre jour; sans doute alors elle ne présentera plus aucun péril.

M. de Pontalet se redressa avec arrogance.

—En vérité, monsieur le docteur, reprit-il, cette résistance singulière pourrait donner beaucoup à penser! Y aurait-il donc là quelque mystère honteux qu'on voudrait cacher à des yeux clairvoyants? Je commence à le croire.

—Il suffit, monsieur, répliqua le médecin les dents serrées; vous êtes prévenu.... que les conséquences de votre obstination retombent sur vous seul! Venez, vous allez voir M. de Montcel.

Et il pénétra, suivi du baron, dans la chambre voisine.

Si le docteur Rosey avait donné le signal de la résistance, pour être toutes les autres personnes présentes eussent-elles résisté, même sœur Balbine dont la tabatière se livrait à des évolutions continuelles entre ses doigts crispés. Mais nul ne bougea et M. de Pontalet passa triomphant.

Quand il eut disparu avec le docteur, on écouta un moment; tout demeura silencieux dans la chambre du malade. Alors les femmes se mirent à chuchoter avec vivacité sur cette intrusion scandaleuse, et, pendant qu'elles étaient absorbées par leur conversation, Anselme dit bas à Emilie Frémont, qu'il entraînait à l'écart:

—Peut-être, mademoiselle, le sort du pauvre malade nous touche-t-il plus que vous ne pensez. Votre père continue à me faire une mine affreuse; il épie mes actions et c'est pour cela que, pendant des journées entières, je n'ose m'approcher. J'en ai la certitude, nous perdions cet excellent Philippe, dont l'existence paraît protège encore, M. Frémont n'hésiterait pas une minute à me renvoyer de la manufacture, et que deviendrais-je, si je ne devais plus vous voir?

Courage! monsieur Anselme, répliqua Emilie, les yeux humides de larmes; moi aussi je trouve mon père bien changé à mon égard.... Mais Dieu ne permettra pas que notre cher protecteur nous soit enlevé et j'espère....

Elle se tut brusquement. Dans la pièce voisine, si paisible tout à l'heure, venait de s'élever un cri étrange, suivi aussitôt d'autres cris faibles, mais exprimant la colère. Puis on entendit un piétinement et comme le bruit d'une lutte. Enfin, la porte s'ouvrit, le docteur et Pontalet, rouges et animés, reparurent tous les deux.

Voici ce qui s'était passé:

Au moment où Rosey et le baron avaient pénétré dans la chambre, il y régnait un silence profond, presque funèbre. Elle était éclairée par une lampe et par la flamme tremblotante du foyer devant lequel chauffaient de nombreuses bouillottes. Autour du lit, était disposé un de ces échafaudages dont on se sert pour soulever les blessés et pour soutenir certains appareils chirurgicaux. A l'ombre de ces traverses et de ces solives, on distinguait à peine la figure du malade, blanche sous une épaisse barbe noire, mais on entendait sa respiration haletante, irrégulière, semblable à un râle. Au chevet, dans un grand fauteuil, était assise une femme dont on ne pouvait voir les traits. Elle tenait la main moite et brûlante de Philippe et paraissait absorbée par de sombres réflexions.

Quand les visiteurs parurent, elle se leva et dit à Rosey:

—Eh bien, docteur, vous venez pour le pansement? Avec votre permission, je vais vous aider, je vais....

Apercevant le baron, elle fit un mouvement d'effroi et se tut. Puis, elle recula jusqu'à l'extrémité de la chambre et se tint dans l'ombre, pâle d'une pâleur mortelle, comme pour s'enfuir à la moindre alerte.

Mais le baron ne songeait point à cette inconnue. Il s'approcha du lit avec plus de curiosité que d'émotion, tandis que le médecin prenait doucement le bras de Philippe, restée inerte sur le drap, et consultait son pouls. Le malade semblait ne rien entendre, ne rien sentir. Il demeurait immobile, respirant toujours avec effort.

Bientôt le baron dit tout bas à Rosey:

—Il est cruellement changé! Toutefois, docteur, peut-on espérer encore?

—Je l'ignore, monsieur. Je ne néglige aucun des moyens que fournit la science pour amener la guérison; c'est à la nature de faire le reste.... Mais chut! le médecin en posant un doigt sur sa bouche; le voilà qui s'agite.... Notre chuchotement semble l'importuner, et peut-être a-t-il le sentiment de ce qui se passe autour de lui.

—En ce cas, je me dois à moi-même de lui adresser quelque bonne parole.... Il importe de lui apprendre que sa famille ne l'a pas abandonné.

—Au nom du ciel, monsieur, qu'allez-vous faire? Vous oubliez ce que je vous ai dit au sujet du danger....

—Bah! une marque d'affection ne peut jamais être prise en mauvaise part.... Je ne souffrirai pas que l'on s'oppose à un acte de convenance.

Le baron se plaça de façon que la lumière tombât en plein sur son visage, puis, se penchant vers le malade, il dit d'une voix larmoyante:

—Bonjour, mon cher Philippe!.... Je voudrais vous voir [illegible] portant, mon digne cousin.... Mais avez-vous à vous plaindre de quelqu'un? Est-il quelque chose que vous souhaitiez?

Philippe parut tressaillir au son de cette voix; un tremblement oppressé s'arrêta, il ouvrit de grands yeux, pleins de fièvre, qu'il fixa sur Pontalet. Alors une expression de haine et de colère se refléta sur sa figure livide, et il poussa ce cri étrange qui avait été entendu dans la pièce d'entrée.

—[illegible] ne pas y tenir et [illegible] [illegible].

—Assez, monsieur, dit-il avec chaleur; vous voyez quelle funeste impression vous produisez sur [illegible] je vous le répète; vous [illegible].

M. de Pontalet parut impassible.

—Je ne reçois d'ordre de personne, [illegible] il, je n'accepte aucun avis [illegible]. Mon bon Philippe, continua-t-il en s'adressant au malade, je suis disposé à satisfaire toute vos volontés [illegible].

Le [illegible] parut [illegible] dans [illegible]

de lui. Incapable de se soulever, il agitait les mains, tandis que ses yeux roulaient dans leurs orbites. Il voulait parler, il ne sortait de sa bouche que des sons inarticulés, où se révélaient une haine implacable.

[illegible] cette scène le baron [illegible] et [illegible]. Le [illegible] étendit la main vers [illegible] entre les mains [illegible] jeune femme, à la noble attitude, au regard imposant.

[illegible] murmura-t-elle en se jetant entre Philippe et son persécuteur.

Pontalet, surpris par cette apparition subite et [illegible] par la main de fer du docteur, se laissa entraîner hors de la chambre, tandis que la jeune femme reprenait sa place auprès de Philippe, et s'efforçait de l'apaiser.

Revenus dans la pièce d'entrée, Rosey et le baron continuèrent leur discussion.

—Votre conduite est abominable, monsieur, disait le médecin; je vous avais averti, et Dieu sait quelles conséquences cette secousse aura pour le malade!.... Sans doute il aurait [illegible] qu'il faut [illegible] plus vite!

—Je ne répondrai pas à de semblables [illegible], répliqua Pontalet frémissant de colère; elles manquent trop de [illegible].... Mais, à présent je sais de quelles personnes mon parent est entouré. Il a toujours eu l'esprit faible, avant même sa chute; et l'on espère en tirer avantage.... Enfin il suffit.... Quand je reviendrai, je prendrai mes précautions pour faire respecter mes pouvoirs.

—Et moi, monsieur, dit le docteur, je vous conseille de ne pas revenir avant que M. de Montcel soit complètement guéri; car si vous renouvelez la fâcheuse expérience d'aujourd'hui, je défendrai mon malade, dussé-je vous faire sauter par la fenêtre!

—Et si mon ami le docteur a besoin d'aide pour cela, dit Anselme, je l'aiderai de grand cœur.

—Et moi donc! ajouta la mère Rambaud en portant son gros poing sous le nez du baron.

M. de Pontalet ne jugea ni à propos ni prudent de répliquer et gagna la porte d'un pas majestueux.

Il fut suivi de la mère Rambaud qui lui prodigua jusque dans la rue, les épithètes les moins flatteuses de son répertoire très-riche et très-varié en ce genre.

Alors, sœur Balbine demanda au médecin:

—N'est-il pas l'heure de procéder au pansement?

—Pas encore, chère sœur, répliqua Rosey; il faut laisser à M. Montcel le temps de se remettre. Par bonheur il a auprès de lui un ange gardien dont l'influence salutaire le soutient, dont la douce voix l'encourage et le console, et qui le sauvera peut-être, en dépit de nos tristes prévisions.

—Un ange, monsieur le docteur? demanda Mme Frémont avec étonnement; je ne vous comprends pas.

Sœur Balbine adressa un geste de reproche à Rosey qui parut interdit.

—Un ange! répéta Marceline à son tour; oh! que je voudrais voir un ange!

—Je ne vous dirai pas de vous regarder dans votre miroir, mademoiselle Marceline, reprit Rosey en essayant de se tirer d'embarras par une plaisanterie, car vous y verriez seulement une malicieuse quoique bonne créature.... Mais pardon! ajouta-t-il aussitôt, malgré nos précautions, le murmure des voix peut troubler le malade, qui a besoin d'un silence absolu.... A demain donc, et peut-être demain amènera-t-il cette crise favorable, que je désire sans oser y croire!

Tout le monde se retira et Anselme Bertin reconduisit les dames Frémont jusqu'à la manufacture.

(A continuer.)

DENTISTES.

Le Dr. Charles E. Kells,
DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14, rue Dauphine, deuxième maison après la rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

Révolution! Révolution!
LES DENTS!

Le Dr. GEO. F. MALONEY, au No 136 de la rue du Canal, près le magasin de [illegible], pose des Râteliers à 10 avec ou sans l'extraction des racines. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il retaille les vieux râteliers et garantit son travail. Le prix sont modérés que partout ailleurs. Extraction de dents sans douleur. 17fév—1an

MEDICAMENTS.

Cure radicale des hernies.

Dr. A. FOLLEAU (de la Faculté de Paris) informe le public qu'il vient de se fixer à la Nouvelle-Orléans, qu'il traitera spécialement les hernies et toutes espèces de difformités du corps.

Le Docteur est l'inventeur breveté en France, en Angleterre, en Amérique, du compresseur qu'il emploie dans son traitement. [illegible]

66, rue Royale, entre Bienville et Conti. Consultation de 11 à 4 heures.

BANDAGES HERNIAIRES.

Des charlatans ont présenté aux malades des appareils qui n'ont aucune valeur. J. H. SPILLMAN a inventé et fait patenter des bandages herniaires et des bandages qui préviennent la descente de la matrice; il n'y a rien de comparable ici ou en Europe. Les plus distingués de nos chirurgiens et de nos médecins partagent cette opinion; aussi les malades ne devraient-ils pas hésiter à se procurer ces instruments dont la supériorité est aujourd'hui reconnue. C'est le fruit de trente cinq années d'études et d'expériences et d'observations.

M. SPILLMAN croit pouvoir solliciter le patronage du public.

J. H. SPILLMAN,
Inventeur et Fabricant,
Au No 62 de la rue Baronne.

se charge de la pose des bandages. 24déc—1a

F. GONTHIER,
MARCHAND-TAILLEUR ET PROFESSEUR DE COUPE,

24........rue St-Charles........24

A L'HONNEUR d'informer ses nombreux amis et les personnes qui voudront bien l'honorer de leur clientèle, qu'il se fera un devoir d'exécuter leurs commandes aux conditions les plus avantageuses.

Les ouvriers-tailleurs qui désirent se perfectionner dans l'ART DE LA COUPE, sont priés de prendre des leçons [illegible] tous les jours, les samedis exceptés, de 5 heures à 6 heures du soir.

Démonstration — claire — progrès rapides. — Prix modérés. 4 fév—1an.

Scierie VARIETY, à Vapeur.
T. E. W. SMITH,
Propriétaires.

No 184 de la rue St-Joseph,
Nlle-Orléans.

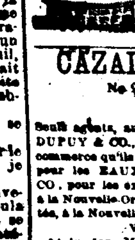

PRÉPARATION du bois de charpente, sciage droit et circulaire, façon et réparation de [illegible] rampes et [illegible] d'escalier faites sur commande. La manufacture de presses à coton et d'[illegible] ar [illegible] sont l'objet d'une attention spéciale. S'adresser à la boîte 186 du Mechanics' and Dealers' Exchange. avl—1anMaJ8

CAZADE & CROOKS,
No 96 Beaver Street,
NEW-YORK,

Seuls agents, aux Etats Unis, de MM. OTARD, DUPUY & CO., annoncent à leurs amis et au commerce qu'ils sont prêts à prendre des ordres pour les EAUX-DE-VIE OTARD, DUPUY & CO., pour les expéditions directes de COGNAC à la Nouvelle-Orléans, et qu'ils seront représentés, à la Nouvelle-Orléans, par

WASHINGTON MORTON,
4 juin—1an—MarJ8 · 126 rue Gravier.

L'Argent ne peut pas l'acheter,
CAR LA VUE EST SANS PRIX!!

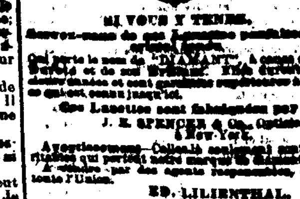

SI VOUS Y TENEZ,
Servez-vous de ces Lunettes [illegible] de cristal [illegible].

Qui porte le nom de "DIAMANT" à cause de la dureté et de son brillant. [illegible]

Ces Lunettes sont fabriquées par J. E. SPENCER & Co., Opticiens, New-York.

Avertissement—Celles-là seulement sont véritables qui portent notre marque [illegible]. A vendre par des agents responsables, dans toute l'Union.

ED. LILIENTHAL,
Bijoutier et Opticien,
Au No. 95 de la rue du Canal,

est le seul agent à la Nouvelle-Orléans, le seul [illegible] auquel on puisse en obtenir. Il n'emploie pas de colporteurs. [illegible]

Feutre d'Irlande à Toits,
NOUVEAU SYSTÈME DE TOITURES NON INFLAMMABLES,
DE D. ANDERSON & SON.

Cette nouvelle préparation est [illegible] [illegible]

A vendre par J. G. LINGHAM, Agent, Au No 16 de la rue Poydras.
7juillet—1an

BULLETIN MARITIME.

JOURNÉE DU MERCREDI 11 SEPTEMBRE 1872.

[illegible]

ARRIVÉS.

Navire L. L. Sturges, Lincoln, de Newport (Galles)

BATEAUX A VAPEUR.

[illegible]

ARRIVÉS AU NOUVEAU BASSIN.

Schr Sea Horse, Pascagoula—[illegible] pieds bois.
[illegible]

ARRIVÉS AU VIEUX BASSIN.

[illegible]
Schr Mary Caroline, Baie St Louis—10,000 pieds bois.
Schr Cate Fallon, Bitter River—20 cordes bois.

MONTANT LE FLEUVE.

[illegible]

EXPORTATIONS.

NEW YORK—Par steamship Gen Sedgewick—103 balles coton [illegible]
BOSTON—Par barque Aquila—[illegible]

IMPORTATIONS.

REÇU DE L'INTÉRIEUR.

GREENVILLE—Par steamer Ouachita Belle—143 balles coton [illegible]

WASHINGTON—Par steamer Bertha—[illegible] balles coton à Bloch Bro [illegible]

SHREVEPORT—Par steamer Belle Rowland—[illegible]

SHREVEPORT—Par steamer Little Fleta—22 balles coton G A Fosdick & co—[illegible]—Total, 25 balles coton.

Bulletin des Chemins de Fer.

N. O. JACKSON & GREAT NORTHERN R. R.

11 sept—[illegible]

N. O. LOUISIANA AND TEXAS R. R.

[illegible]

N. ORLEANS, MOBILE AND TEXAS R. R.

[illegible]

LISTE DE NAVIRES

En charge, Expédiés et Partis pour la Nlle-Orléans.

11 SEPT, 1872.

NEW YORK.

Steamship Ariadne, Doane........parti 11 sept
Steamship Gen Cromwell, Clapp........parti 4 sept
Navire E C Scranton, Wheeler........[illegible]
Navire E Southard, Farnsworth........[illegible]
Barque Esther, [illegible]........en charge
Brick J M Burke, Arnett........expédié 29 sept

BOSTON.

Navire Virginia, Barker........expédié 31 aout

PHILADELPHIE.

Steamship [illegible]........parti 6 sept

BALTIMORE.

Steamship Cuba, Dukehart........parti 7 sep

BATH (ME)

Barque Annie Torrey, Libby........[illegible]

LONDRES.

Navire Essex, Smith........expédié 8 sept.

LIVERPOOL.

[illegible]

DUBLIN.

[illegible]

NEWPORT, WALES.

Navire Kentuckian, Sears........en charge 10 aout

SUNDERLAND.

[illegible]

MIDDLESBOROUGH.

Navire M Chapman, Rutherford........parti 8 juillet

FALMOUTH, ENG.

Navire Alpha, Black........parti 18 juillet

KINGSTON.

[illegible]

BRISTOL, ANG.

[illegible]

PORT MADOC (ANG.)

Barque Druid, Williams........parti 20 aout

BREMERHAVEN.

Navire Marie Louise, Schmidt........parti 13 aout

CETTE.

Barque Chesterman, Aasen........parti 3 aout
Brick Apollo, [illegible]........en charge 17 aout

BORDEAUX.

[illegible]

HAVRE.

Barque Joanna........en charge 7 aout

HAVRE, VIA BRISTOL.

Navire Merchant, [illegible]........parti 18 aout

MARSEILLE.

Brick Marsella, Chichero........en charge 8 aout
Barque Justine M, [illegible]........parti 6 aout

HAMBOURG.

Navire Louis Wehr, Fendleton........parti 7 aout

BRÊME.

[illegible]

ANVERS.

[illegible]

VAPEURS.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne [illegible] du Nord—

VILLE DE PARIS, capt. Surmont; EUROPE, capt. Lemarie; SAINT-LAURENT, capt. Lemarie; PEREIRE, capt. Daure; WASHINGTON, capt. Roussan; AMERIQUE; FRANCE, capt. Dauré, Samedi [illegible].

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125; Seconde cabine, $80.

[illegible]

GEO. MACKENZIE, Agent, 58 Broadway, New York.
L. GRANDÉ & CO., Agents.

HAMBOURG.

Compagnie de Vapeurs Hambourgeois-Américaine.

Communication directe entre la Nouvelle-Orléans et le Hâvre et Hambourg, par voie de Santander et la Havane.

Les magnifiques nouveaux steamers de la Compagnie [illegible]

—Partiront comme suit—

[illegible]

PRIX DU PASSAGE PAYABLE EN OR:

De la Nouvelle-Orléans au Hâvre, à Santander, à Southampton et à Hambourg:

Première Cabine, $90; Entrepont, $45.

Du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

[illegible]

On peut obtenir des billets de passage du Hâvre, de Hambourg, de Southampton, de Santander, en s'adressant aux soussignés.

[illegible]

WILLIAMS, RICHARDS & CIE, Agents-Généraux.

C. B. RICHARD & BOAS, Agents Généraux de Passage, 61, Broadway, New York.

BRÊME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BRÊME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier comme suit:

Str. Hannover.... 11 septembre.... 26 octobre.
Frankfurt.... 16 octobre.... 28 novembre.
[illegible].... 13 novembre.... 2 janvier.
Hannover.... 11 décembre.... [illegible]

[illegible]

PRIX DU PASSAGE

[illegible]

ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents, Au No 45 de la rue de l'Union.

Pour New-York

Ligne de Steamers des Marchands.

Se composant des steamers suivants, qui [illegible]:

SHERMAN........Capt. Thos. Maloney,
GEN. MEADE........Capt. A. W. Sampson,
UNITED STATES........Capt. M. R. Crowell,
MISSISSIPPI........Capt. W. E. Henry,
WESTERN METROPOLIS........Capt. W. S. Quick,
EMILY B. SOUDER, Capt. F. Burdick

Partant de New-York, tous les samedis.

Le steamer

EMILY B SOUDER, Capt. Burdick.

Partira du wharf du pied de la rue Jefferson SAMEDI 14 Septembre, à 8 h. A. M.

Ces steamers ont d'excellents aménagements:

Chambres.................$20 00
Entrepont................$15 00

On délivre des billets de connaissements pour Liverpool, Glasgow, Hambourg et Brême.

[illegible]

Le steamer WESTERN METROPOLIS arrivera et partira le SAMEDI 21 septembre à 8 h. A. M.

JOHN H. LUDWIGSEN, Rue de la Commune No. 108.

Pour New York, directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE

Des steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
ST. LOUIS.

Le steamer

ST-LOUIS,
Whitehead, commandant.

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI 14 septembre, à 8 h. du P. M.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BRÊME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à

ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

SEULE AGENCE
DE LA CÉLÈBRE MARQUE DE
Martini Sola & Co.

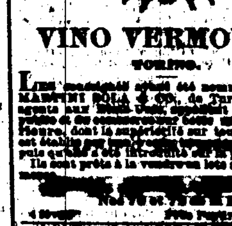

VINO VERMOUTH
TORINO.

Les soussignés ayant été nommés, par MM. MARTINI SOLA & CO. de Turin, leurs seuls agents aux Etats-Unis, appellent l'attention du public et du commerce sur cette marque célèbre dont la supériorité sur toutes les autres est établie [illegible].

Ils sont prêts à la vendre en lots ou en gros [illegible].

[illegible] Nos 78 et 80 de la rue Poydras.

Fonderies, Machines, &c.

Chaudières à Sucre du Tennessee

De la célèbre Usine de [illegible].

APPARTENANT A MM. WOODS, YEATMAN & CO.—Le soussigné a constamment en mains un assortiment de ces Chaudières, ainsi que des GRILLES et des BOUCHES DE FOURNEAU, des meilleurs modèles.

E. T. LAVILLEBEUVRE, Marchand, [illegible] Au 18, rue Union.
12 sept—1an

FONDERIE DE LEEDS,
ÉTABLIE EN 1825,
Au coin des rues Delord et Fouchez.

[illegible]

FONDERIE SHAKSPEARE,
RUE GIROD,
Entre les rues Baronne et Dryades.

[illegible]

Fonderie et Fabrique de Machines D'ARMSTRONG.

[illegible]

GEO. MEAR

[illegible]

VAPEURS.

Arrangement d'Eté.

Ligne de Mandeville et de la Nouvelle-Orléans.—Steamer de la Malle de Mandeville.

Le steamer MAGNOLIA, [illegible]

[illegible]

Prix de l'excursion, aller et retour, $1 50.

Pour plus de détails, s'adresser à

JOHN M. SORIA, No 12 et 14 de la rue de l'Union.

Pour Mandeville, Lewisbourg et Madisonville.

Le beau steamer

CAMELIA, [illegible]

[illegible]

Vicksburg.

Départ tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ.

T. P. Leathers, capitaine, [illegible]

Pour Donaldsonville, Plaquemine, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sara, Port Adams, Natchez, Vicksburg et tous les atterrages intermédiaires.

A Vicksburg le NATCHEZ reliera avec les bateaux [illegible]

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

JNO. JANNEY, 123 Commune.

Pour Tunica, [illegible]

[illegible]

Paquebot régulier des OPELOUSAS.

Départ tous les JEUDIS à 5 heures P. M.

[illegible]

Opelousas.

Paquebot régulier des Opelousas.—Départ tous les SAMEDIS à 5 heures P. M.

—Pour Washington, Port Barré, Simmsport, Churchville et tous [illegible]

SINNOTT & ADAMS, 11, Commercial Place.

OPELOUSAS.

[illegible]

A. MATHEWS Sr., Clerk.
C. C. PICKETT, Capitaine

Bâton Rouge.

[illegible]

Hôtels, Restaurants, &c.

SOURCES DE BLADON.

Le meilleur endroit de Bains du Sud.

Ces CÉLÈBRES SOURCES sont situées dans une forêt de pins, à 160 milles au Nord de Mobile et à 34 heures de la Nouvelle-Orléans [illegible]

[illegible]

J. CONNER & CO., Propriétaires.
13 mai—3m

Restaurant Cosmopolitain,
13 et 15......RUE ROYALE.......13 et 15

Entre les Rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire,

[illegible]

53, RUE DU CAMP, 53,
FAIRBANKS & CO.

ONT à vendre les seules BALANCES qui [illegible]

BALANCES A PLATEAUX,
BALANCES A FLÉAU, pour coton,
BALANCES A FLÉAU, pour sucre.

[illegible]

—Aussi—

MOULINS à cylindres en acier, de Troemner, pour mais, le café, [illegible]

PRESSES A COPIER, pour lettres, [illegible]

SERRURES de Baldwin, [illegible]

TUILES pour [illegible]

W. R. ROWMAN, Agent.

Sucres, Mélasses, et Sirops

SUCRES RAFFINÉS [illegible]

SIROP [illegible]

MÉLASSE DE LA LOUISIANE [illegible]

SUCRE CLARIFIÉ [illegible]

SUCRE DE LA LOUISIANE [illegible]

SUCRES ÉTRANGERS [illegible]

N. O. SOAP FACTORY,

St-Charles & Commercial Place.

[illegible]

Annonces.

NEW-FOUNDLAND BITTER.

[illegible]

Santé, Bonheur et Abondance.

[illegible]

D'Arsenic ou d'Acide Sulfurique.

[illegible]

Se tuer en buvant! voilà le mot du jour.

[illegible]

Estomac en très bon état.

[illegible]

Le Bitter des Familles.

[illegible]

Newfoundland Bitter

[illegible]

Fièvres auxquelles

[illegible]

Dans les campagnes de la

Louisiane, du Texas et du Mississippi,

[illegible]

C'est le Bitter du Sud.

[illegible]

M. JULES TARDOS, [illegible]
MM. HOLT, MURRAY & CO., [illegible]

EDMUND BEHTER & SON, [illegible]

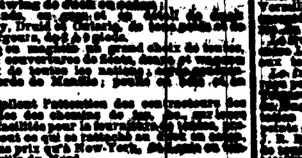

CASSIDY & MILLER,

No 106 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans.

[illegible]

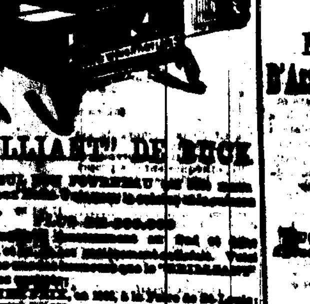

BRILLIANT DE BUCK

[illegible]

Ne cuisez qu'au "BRILLIANT."

[illegible]

CHEMINS DE FER.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

RÉDUCTION DES PRIX

A L'ORANGE.

La Compagnie [illegible] les billets [illegible] aux prix suivants:

De la Nlle-Orléans à [illegible]

[illegible]

CHARLES L. FITCH, Agent général pour le fret et les passagers.

Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, de Mobile et du Texas.

EN CORRESPONDANCE AVEC LES LIGNES QUI PORTENT

[illegible]

VOIE DIRECTE PAR RAIL, SANS TRANSBORDEMENT [illegible]

[illegible]

7:00 A. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS portant la malle, pour les villes [illegible]

4:40 P. M.—TOUS LES JOURS EXCEPTÉ LE DIMANCHE, Train [illegible]

[illegible] P. M.—TOUS LES JOURS, TRAIN EXPRESS pour les principales villes de [illegible]

ARRIVÉES.

Les trains arrivent: De Mobile, à 2:45 P. M. et [illegible]

[illegible]

G. W. R. BAYLEY, [illegible]

CHAS. L. FITCH, Agent général pour le fret et les passagers.

CHEMIN DE FER DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, DE MOBILE ET DU TEXAS. [illegible]

De la Nlle-Orléans à Donaldsonville, 68 milles.

[illegible]

G. W. R. BAYLEY, [illegible]
CHARLES L. FITCH, [illegible]

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

Changement d'heures de départ.

A partir du 2 juin 1872, les convois du

Grand Chemin de Fer de Jackson (Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Sud, Mississippi Central et Mississippi and Tennessee)

Partiront comme suit:

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Exprès	7:30 A. M.	Exprès	[illegible] P. M.
Malle	[illegible] P. M.	Malle	[illegible] A. M.
Accommodation	[illegible] P. M.	Accommodation	[illegible] A. M.

[illegible]

GRAND CHEMIN [illegible]
Louisiane et du Texas, de Morgan

[illegible]

Bureaux de la [illegible]
DE LA COMPAGNIE
MOUND CITY
D'Assurance Mutuelle sur la Vie,
de St-LOUIS, MISSOURI.

[illegible]

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

Conformément aux prescriptions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

CHAS. BRIGGS, Président.
ANT. CARRIERE, Vice-Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

[illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle
DE LA
Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

DOUZIÈME ÉTAT ANNUEL, 1871

Conformément aux règlements de la charte, la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

L'ACTIF DE LA COMPAGNIE EST COMME SUIT:

[illegible]

J. TUYES, Président.
S. W. HENRY, Secrétaire.

[illegible]

F. GEO. CUVELLIER, Notaire Public.

[illegible]

Bureaux de la Compagnie "Sun" d'Assurance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans

No. 58 DE LA RUE DU CAMP,
NOUVELLE-ORLÉANS, 24 JANVIER 1872.

QUATORZIÈME ÉTAT ANNUEL.

Conformément aux stipulations de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant pour [illegible]

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.
HUGH ANDERSON, Secrétaire.

ÉTAT DE LA LOUISIANE,
[illegible]

[illegible]

THOMAS SLOO, Président.
JOHN G. GAINES, Vice-Président.
HUGH ANDERSON, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR L'ANNÉE 1872.

[illegible]

Dépôt de Moulins à Coton "Eagle"
ET DE MACHINES DE TOUTE SORTE

W. L. CUSHING,

Au No 62 de la rue St-Charles, coin Union.

Le plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve [illegible] au No 62 de la rue St-Charles de W. L. CUSHING, Nouvelle-Orléans. [illegible]

[illegible]

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

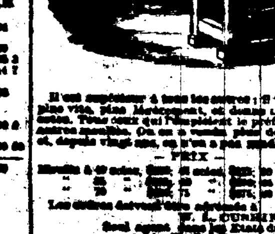

Il est supérieur à tous les autres; il fonctionne plus vite, plus facilement, et donne le meilleur coton. [illegible]

PRIX

[illegible]

W. L. CUSHING,
Seul agent dans les Etats du Sud,
[illegible] de la rue St-Charles.

MOULINS A CANNE A SUCRE, DU SUD, A LOUISVILLE.

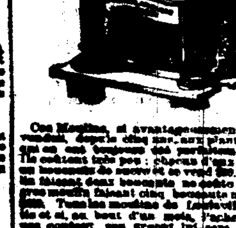

[illegible]

A. A. MOUTON.

[illegible]

P. E. BEAUVAIS.

[illegible]

W. L. CUSHING, Au No 62 de la rue St-Charles.

CHAUDIÈRES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

[illegible]

W. L. CUSHING, Au No 62 de la rue St-Charles.

EAGLE SUGAR MILLS.

[illegible]

W. L. CUSHING, Au No 62 de la rue St-Charles.

EVAPORATEURS DU SUD, DE CRAWFORD.

[illegible]

W. L. CUSHING, Au No 62 de la rue St-Charles.

MOULINS A MAIS, DE STRAUB.

[illegible]

W. L. CUSHING, Au No 62 de la rue St-Charles.

STEDMAN'S NEWELL COTTON SCREW

(Vis Newell à Coton, de Stedman.)

[illegible]

W. L. CUSHING, Au No 62 de la rue St-Charles.

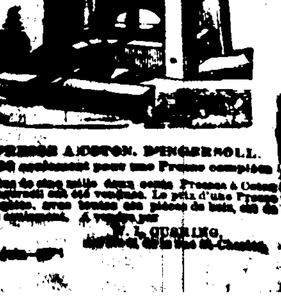

PRESSE A COTON, D'INGERSOLL.

[illegible]

W. L. CUSHING, Au No 62 de la rue St-Charles.